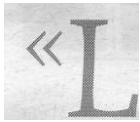


Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) constate une augmentation significative des programmes violents à la télévision.

Il en appelle à la seule vigilance des parents, sans mettre en cause la responsabilité des diffuseurs

Extraits :



ALERTE

'augmentation des programmes à la télévision susceptibles de choquer les enfants est substantielle et alarmante». AGNES VINCENT-DERAY, protection des mineurs au CSA.

« Entre **2005 et 2007, les programmes déconseillés au moins**

de 10 ans sont passés

de **525 à 1 525** sur Canal +,

de **546 à 796** sur TF1,

de **225 à 345** sur France 2 ».

Un phénomène général qui touche aussi les chaînes, plus récentes, de la TNT :

« NRJ 12, par exemple, diffusait **12** programmes réservés aux moins de 10 ans en 2005. En 2007 on en a compté **1320**.

TMC est passé de **68** à 1955,

Virgin 17 de **11** à **5008...** »,

Cette inflation des programmes violents n'est pas sans menacer la santé psychologique des enfants.

«L'enfant est un être en construction, rappelle le psychologue Claude Allard.

Il absorbe tout ce qu'il voit et ce qu'il entend... Les images le fascinent et il n'a pas la maturité psychologique pour les mettre à distance. D'où la puissance de leur impact. »

Pour le CSA, il y a urgence : les parents doivent s'inquiéter et contrôler ce que leurs enfants regardent à la télévision :

«De plus en plus d'enfants ont la télévision dans leur chambre.

Ils peuvent aussi la regarder sur Internet, sur leur téléphone mobile...

La multiplicité des écrans doit obliger les parents à redoubler de vigilance.

«Aujourd'hui le danger est à l'intérieur de la maison, complète le secrétaire d'État à la famille, Nadine Morano. Il nous faut une vigilance absolue pour bien guider les parents à travers les programmes qu'ils pourront laisser voir aux enfants » ,

Certes, mais n'est-il pas un peu simple de rejeter uniquement la responsabilité sur les parents ? Les diffuseurs ne sont-ils pas concernés, eux aussi, par cette question ?

BEMOL d'Agnes Vincent , sage chargée de la Protection de l'enfance au CSA

« **La violence fait partie de notre monde, répond Agnès Vincent Deray, nous ne réclamons pas une télévision aseptisée. Faut-il empêcher les adultes de regarder certains programmes pour protéger les enfants ?**

Je ne le crois pas ! Nous avons déjà limité les accès aux films pornographiques par le système du double verrouillage ; nous avons limité la diffusion des films de cinéma pour les moins de 12 ans à quatre par an en première partie de soirée, sur les grandes chaînes hertziennes, les soirs où les enfants n'ont pas école le lendemain ...

Le CSA intervient pour protéger les enfants *mais il serait mal venu d'obstruer la création et l'information.* »

TRANSFERT DE RESPONSABILITE de la part des diffuseurs

Les chaînes de télévision adoptent la même ligne de défense.

« Les chiffres fournis par le CSA sont exacts, admet Rodolphe Belmer, directeur général adjoint **de Canal**. Nous faisons preuve d'une grande rigueur dans l'application de la signalétique. Ainsi, Canal + est la seule chaîne qui caractérise l'ensemble d'une série en fonction de son épisode le plus violent, nos programmes sont représentatifs d'une création audiovisuelle qui a tendance à représenter un état plus violent du monde. Nous ne trichons pas sur l'offre faite à nos abonnés, qui sont constitués d'adolescents et d'adultes... elle répond à une demande du public. Nous assumons des choix éditoriaux responsables : Canal + est une chaîne de divertissement. Il n'y a aucune raison d'infléchir notre politique. »

TF1 n'a pas donné suite à nos sollicitations.

France 2, par la voix de Brigitte Polio, la responsable du contrôle éthique et réglementation de l'antenne, affirme que cette augmentation n'est pas significative « Nous faisons un très gros effort pour informer les parents sur la signalétique des programmes que nous diffusons. L'immense majorité des programmes qui sont déconseillés aux enfants sont diffusés après 22 heures ... Une heure à laquelle, normalement, les enfants sont couchés. *Que pouvons-nous faire devant des parents irresponsables ?* »

QUESTION CRUCIALE

« Les diffuseurs ne prennent pas en compte l'inégalité des situations des enfants face à la télévision, regrette Claude Allard.

Or, le nombre d'enfants perturbés par les images télévisuelles, par les programmes qui ne leur sont pas adaptés augmente de manière significative.

C'est un phénomène que j'observe tous les jours dans mon cabinet. »

BRUNO BOUVET ET LAURENT LARCHER